BÂTIMENTS TERTIAIRES
& RÉSIDENTIELS COLLECTIFS

SONERGIA est signataire

COUP DE POUCE
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS
& TERTIAIRES

sonergia

MULTIPLIEZ LES PRIMES CEE GRÂCE À L'OPÉRATION COUP DE POUCE BÂTIMENTS **RÉSIDENTIELS COLLECTIFS** & **TERTIAIRES** !

JUSQU'À
x4 DE PRIME

POUR UNE
CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

BAT-TH 157

JUSQU'À
x5 DE PRIME

POUR UNE
POMPE À CHALEUR EAU/EAU

BAR-TH 166

EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU CHARBON OU AU FIOUL OU AU GAZ, SI IMPOSSIBILITÉ DE SE RACCORDER À UN RÉSEAU DE CHALEUR EXISTANT*

DE NOMBREUX AVANTAGES

SIMPLIFICATION
- **ACCOMPAGNEMENT & FACILITATION** Un interlocuteur unique pour la construction de dossiers de financement CEE. Validation pas à pas des dossiers de demande de primes

SÉCURISATION
- **SÉCURISATION DU MONTANT DES PRIMES** même en cas de fluctuation du cours des CEE
- **POSSIBILITÉ DE PRÉ-FINANCEMENT** des travaux

DIGITALISATION
- **OUTILS PERSONNALISÉS** adaptés à votre besoin
- **DÉMATÉRIALISATION** de la gestion des dossiers de demandes de primes

EXPERTISE TECHNIQUE
- **CONSEIL & AUDIT ÉNERGÉTIQUE**
- **EQUIPE INGÉNIERIE & SERVICES** dédiée à l'étude et au montage de dossiers techniques et complexes

PRIMES CEE
TERTIAIRE

EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE

si surface chauffée :

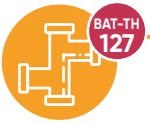

RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur doit être raccordé à un réseau alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

≤ 7 500 M²	> 7 500 M²
FORFAIT	FORFAIT
Forfait fixe **11 GWhc**	Formule de calcul **1 070xS + 3 000 000kWhc** S = surface chauffée du bâtiment tertiaire raccordé au réseau de chaleur

IL N'Y A PAS DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR VOTRE TERRITOIRE, OU IL EST IMPOSSIBLE DE S'Y RACCORDER ?
Bénéficiez alors de bonifications de primes sur des sytèmes de chauffage/eau chaude sanitaire performants* :

CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

CHARBON ou FIOUL PRIMES	GAZ PRIMES
x4	x3

POMPE À CHALEUR AIR/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 3,5

x4	x3

POMPE À CHALEUR EAU/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 3,5

x5	x5

POMPE À CHALEUR À ABSORPTION AIR/EAU OU EAU/EAU **OU** À MOTEUR GAZ DE TYPE AIR/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 1,6

x2	x1,3

EXEMPLE

DONNÉES DU PROJET

- Remplacement d'une chaudière au **fioul** par une **PAC air/eau** (puissance technique nominale > 400 kW) ▶ **PRIME** x4
- Bâtiment de **bureaux** d'une surface de 5 000m² à Strasbourg (zone **H1**)

DONNÉES DE LA FOST BAT-TH-113

- Facteur correctif **bureaux** : 1,2
- PAC puissance thermique nominale > **400kW** et COP ≥ **4**
- Montant kWhc pour zone climatique **H1** : 500 kWhc/m²

CALCUL DE LA PRIME : x4 X 5 000 x 0,0045* x 1,2 x 500 **PRIME 54 000€**

Nouvelles primes valables si devis signé entre le 01/03/2023 et le 31/12/2025.
Les travaux doivent être achevés avant le 31/12/2027.

* Rémunération Sonergia : 4 500€/GWhc soit 0,0045€/kWhc

PRIMES CEE
RÉSIDENTIELS COLLECTIFS

EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE

si nb logements :

BAR-TH 137 — RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur doit être raccordé à un réseau alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

≤ 125	> 125
FORFAIT	FORFAIT
Forfait fixe **12 GWhc**	Formule de calcul **77 000xN + 2 300 000 kWhc** N = nombre de logements du bâtiment raccordé au réseau de chaleur

IL N'Y A PAS DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR VOTRE TERRITOIRE, OU IL EST IMPOSSIBLE DE S'Y RACCORDER ?
Bénéficiez alors de bonifications de primes sur des sytèmes de chauffage/eau chaude sanitaire performants* :

	CHARBON ou FIOUL	GAZ
	PRIMES	PRIMES
BAR-TH 165 — CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE	x4	x3
BAR-TH 166 — POMPE À CHALEUR AIR/EAU	x4	x3
BAR-TH 166 — POMPE À CHALEUR EAU/EAU	x5	x5
BAR-TH 150 — POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION AIR/EAU OU EAU/EAU (Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 1,6.)	x2	x1,3

EXEMPLE

DONNÉES DU PROJET

- Remplacement d'une chaudière au **fioul** par une **PAC air/eau** ▶ **PRIME** x4
- Bâtiment résidentiel collectif de 75 logements à Strasbourg (zone **H1**)

DONNÉES DE LA FOST BAR-TH-166

- Facteur correctif : 1
- ETAS : ≥ 120%
- Chauffage et ECS
- Montant kWhc pour zone climatique **H1** : 65 000 kWhc/logement

CALCUL DE LA PRIME : x4 x 75 x 0,0045* x 65 000 x 1 **PRIME 87 750€**

Nouvelles primes valables si devis signé entre le 01/03/2023 et le 31/12/2025.
Les travaux doivent être achevés avant le 31/12/2027.

* Rémunération Sonergia : 4 500€/GWhc soit 0,0045€/kWhc

SONERGIA

FINANCE VOS PROJETS DANS LE RÉSIDENTIEL COLLECTIF ET LE TERTIAIRE

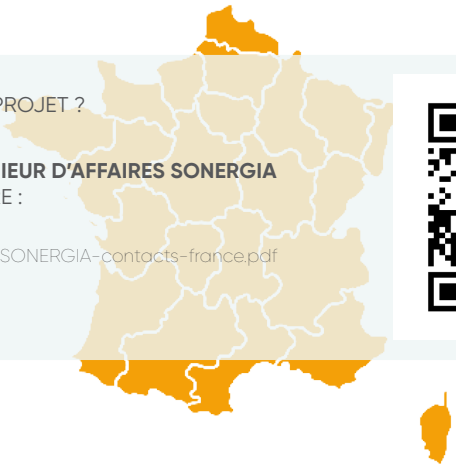

UNE QUESTION, UN PROJET ?

CONTACTEZ L'**INGÉNIEUR D'AFFAIRES SONERGIA** DE VOTRE TERRITOIRE :

https://sonergia.fr/pdf/SONERGIA-contacts-france.pdf

sonergia

Grand Bleu
29 boulevard Gay Lussac - 13014 Marseille
40 rue du Louvre - 75001 Paris

www.sonergia.fr

Sonergia,
Votre partenaire de confiance.
Délégataire depuis 2009